



## Conseil Municipal

### Séance Ordinaire du Vendredi 09 Juin 2023

*L'an deux mil vingt-trois, le neuf juin à 18 h 00, le Conseil Municipal de VIF, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Guy GENET.*

Présents : Guy GENET - Gérard BAKINN - Yasmine GONAY - Jean-Marc GRAND - Colette ROULLET - François FASCIAUX - Fabien MYLY - Didier JUAREZ - Céline DI DOMENICO - Cécilia BOURGIN - Michelle NOWAKOWSKI - Sylvain GARREAU - Gaëlle FAOU – Philippe LOMBARD – Karine MAURINAUX - Christian GIRAUD - Serge SANTARELLI - Guillaume CARASSIO - Céline GRANGE

Procurations : Jacques DECHENAUX à Jean-Marc GRAND  
Anne-Sophie DESOBLIN RUELLE à Colette ROULLET  
Sarine VELLA à Yasmine GONAY  
Daniel SUAREZ à Gérard BAKINN  
Nathalie CHEVALIER à Michelle NOWAKOWKI  
Karine REGOBIS à Céline DI DOMENICO  
Sébastien GRIVEL à Fabien MYLY  
Claude CHALVIN à Guillaume CARASSIO  
Florence SCHAMBEL à Christian GIRAUD

Secrétaire de séance : Gaëlle FAOU

Date de la convocation du Conseil Municipal : vendredi 02 juin 2023

Nombre de conseillers municipaux :

En exercice :	29
Présents :	19
Procurations :	09
Votants :	28

Le Quorum est atteint

---

#### **Délibération n°2023/14** **Attribution de subventions exceptionnelles – session juin 2023**

Envoyé en Préfecture le

Publié le

*Le présent acte est publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité et le rend exécutoire. Il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.*

## CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 09 JUIN 2023

Délibération N°2023/14

**Objet : Attribution de subventions exceptionnelles – session juin 2023**

En 2021, la commune a mis en place un dossier de subvention exceptionnelle pour aider les associations qui rencontraient des difficultés de gestion en lien avec la crise sanitaire.

En 2023, la commune poursuit son action de soutien auprès des associations et propose un dossier de subvention exceptionnelle pour projet avec une session de financement en juin et une autre au dernier trimestre. L'objectif est d'accompagner les associations dans le développement de leur projet.

Outre les conditions légales, l'association doit être localisée sur Vif et justifier de deux années d'existence.

En application de ces conditions et des demandes réceptionnées, il est proposé de verser la somme de 1065 € répartie comme suit :

Association	Subvention proposée
F2V	365 €
Ciné Vif	700 €

**Vu** l'article L2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** l'avis de la Commission « Associations, sports » du 1<sup>er</sup> juin 2023 ;

**Considérant** que l'attribution de subvention n'est pas une dépense obligatoire pour la commune et qu'elle est soumise à la libre appréciation du conseil municipal. Seule l'assemblée délibérante peut déclarer une association éligible ou pas. La subvention est facultative, précaire et conditionnelle.

**Considérant** que les dossiers hors délais seront éventuellement examinés au cas par cas en fonction des possibilités budgétaires ;

**Considérant** la volonté de la collectivité de soutenir la vie associative de la commune ;

**Considérant** que six associations ont sollicité une subvention exceptionnelle lors de cette première phase d'attribution ;

**Considérant** que sur les six demandes :

- trois dossiers ne répondent pas aux critères d'attribution et ont donc fait l'objet d'un refus ;
- un dossier a également fait l'objet d'un refus de subvention financière car il a, par ailleurs, bénéficié d'une subvention en nature de matériels et de services ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après avoir délibéré, **décide** :

- **D'ATTRIBUER ET DE VERSER** aux associations, pour la première session de financement de l'année 2023 les subventions exceptionnelles telles que réparties ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou en cas d'absence, son suppléant, à prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à VIF, les jours mois et an susdits.

Le Secrétaire de Séance :

Le Maire

**Gaëlle FAOU**

**Guy GENET**

**RESULTAT DU VOTE :**

**Pour : 27**

**Abstention : 1**